



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 85930

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports suite à la parution du rapport de France Stratégie daté de juin 2015, relatif à l'engagement des jeunes. Dans le présent rapport, France Stratégie, préconise de permettre aux étudiants de se servir d'une « année de césure » pour faire du bénévolat. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Président de la République, avait annoncé lui-même un dispositif permettant aux étudiants de prendre une « année de césure » à l'occasion d'une rencontre avec des jeunes au Conseil économique, social et environnemental le 6 mai 2015. Une concertation a été organisée dans la foulée entre les différents ministères concernés et les associations étudiantes afin d'en définir les modalités. Les ministres de la ville, de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ont signé, le 22 juillet dernier, une circulaire relative à la mise en œuvre d'une période de césure au cours des formations relevant de l'enseignement supérieur. Ce texte a été publié le 23 juillet 2015 au bulletin officiel de l'éducation nationale. Ce dispositif sera effectif dès la rentrée universitaire 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85930

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5728

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1673